



Municipalité de  
**Saint-David**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance tenue le 1 août 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 584-2018-02. L'objet du règlement numéro 584-2018-02 est de modifier les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement a pour objectif de modifier les endroits où sont affichés les avis publics de la Municipalité de Saint-David.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 2 août 2023, jour de sa publication.

**Donné à Saint-David, ce 2e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.**

**Mark McDuff, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-David, certifie que cet avis a été affiché aux endroits prévus par le règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-David, entre 10 h et 13 h, le 2<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023.

Mark McDuff, DMA  
Directeur général et greffier-trésorier